

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 19/7.1/06-06/1

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	25

Date de la convocation : 27-05-2019

Date de l'affichage : 29-05-2019

SEANCE DU 6 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le SIX JUIN à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Olivier BERTRAND, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

S.ROUS à J. SOLEYROL

A. BAILLIEU à G. TRAUJLET

P. CATHALA à N. CLAUDEL

Absents : JC BASCHIOU, C. BERTINI, G. BER, A. JACINTO

Secrétaire de séance : V. BONVICINI

Rapporteur : Jeanine SOLEYROL

Jeanine Soleyrol, Adjointe au Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes de la collectivité est constitué par le vote, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice considéré, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité et du compte administratif dressé par le Maire. Par ailleurs, l'article L2121-31, du même code spécifie que cette compétence relève de l'Assemblée Délibérante, qui entend, débat et arrête les documents qui lui sont présentés.

Le compte de gestion du budget général de la commune, pour l'exercice 2018, peut se résumer comme suit :

Section fonctionnement

- Résultat de clôture : 2017 : 960 773.64 €
- Part affectée à l'investissement : 749 028.64 €
- Résultat reporté : 211 745 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 686 097.11 €
- Résultat de clôture 2018 : 897 842.11 €

Section Investissement

- Résultat de clôture : 150 446.48 €
- Résultat reporté : 150 446.48 €
- Résultat de l'exercice 2018 : 19 438.24 €
- Résultat de clôture 2018 : 169 884.72 €

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du budget général dressé par le comptable pour l'exercice 2018 et ainsi présenté,
- De déclarer, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- approuve le compte de gestion du budget général dressé par le comptable pour l'exercice 2018 et ainsi présenté
- déclare, après comparaison et constatation de l'identité des valeurs avec le compte administratif, que le compte de gestion du budget général de la commune dressé pour l'exercice 2018, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Le Maire,
Pierre Maumejean